



Réponse du Groupe ADP à la consultation publique relative au Plan National d'Adaptation au Changement Climatique (PNACC-3)

Le Groupe ADP salue l'ambition portée par la troisième version du Plan National d'Adaptation au Changement Climatique (PNACC-3) et sa volonté de mobiliser l'ensemble des acteurs pour répondre aux défis d'un réchauffement climatique à +4°C.

En tant qu'opérateur d'infrastructures critiques, le Groupe ADP est directement concerné par les impacts climatiques. Les aéroports sont en effet des points névralgiques pour la mobilité des personnes et des biens, et présentent des infrastructures sensibles aux aléas climatiques. Le Groupe ADP soutient pleinement cette initiative et est déjà engagé dans des démarches d'adaptation, notamment par la réalisation d'études de vulnérabilités.

À travers cette contribution, le Groupe ADP souhaite partager sa vision et suggérer des recommandations concrètes, afin de maximiser l'impact et l'efficacité du PNACC-3.

1. Prise en compte des travaux existants pour les études de vulnérabilité

Constat - Depuis 2022, le Groupe ADP s'est engagé dans une démarche ambitieuse d'adaptation et a déjà réalisé des études de vulnérabilité alignées avec les scénarios climatiques du GIEC. Ces travaux garantissent une cohérence internationale avec nos partenaires ou filiales internationales (*notamment les groupes aéroportuaires AIG, TAV airports et GMR Airports*), et apportent une base solide pour anticiper les impacts climatiques sur nos infrastructures.

Aussi, la mise en conformité de nos études avec *la Trajectoire de Référence pour l'Adaptation au Changement Climatique (TRACC)*, telle que préconisée par le PNACC-3, nécessite des ajustements potentiellement coûteux et redondants.

Recommandation - Nous appelons à une reconnaissance des travaux existants, en proposant des mécanismes simplifiés pour intégrer les écarts entre les scénarios dits du GIEC et la TRACC. Cette approche pragmatique permettrait de valoriser les efforts déjà réalisés, d'optimiser les ressources disponibles et d'accélérer la mise en œuvre des mesures d'adaptation.

2. Coordination nationale pour garantir la résilience des infrastructures

Constat - La résilience des infrastructures critiques - comme les aéroports - dépend d'une approche coordonnée entre les différents acteurs. À l'échelle locale, régionale et nationale, une harmonisation des stratégies est indispensable pour garantir une réponse efficace aux impacts climatiques. Actuellement, l'absence de pratiques partagées et de coordination intersectorielle peut entraîner des disparités et limiter l'efficacité des actions engagées.

Recommandations

- **Définir un niveau minimal de service pour les infrastructures critiques.** Cela inclut des critères de continuité d'activité en cas d'évènement climatique extrême, assurant la sécurité et le bon fonctionnement des plateformes aéroportuaires.
- **Faciliter la collaboration entre acteurs.** L'Etat, dans son rôle de planificateur, pourrait contribuer au partage des meilleures pratiques et à la coordination des efforts d'adaptation afin de permettre une mutualisation des ressources et des connaissances.



En conclusion

Une ambition partagée pour un avenir résilient - Le Groupe ADP réaffirme son soutien au PNACC-3 et à sa vision stratégique pour anticiper les impacts climatiques et protéger les infrastructures essentielles. Le Groupe ADP appelle une collaboration renforcée entre l'État, les collectivités, et les entreprises pour garantir une mise en œuvre efficace des mesures d'adaptation.

Ensemble, faisons de la résilience climatique une priorité nationale, au service des territoires et des générations futures.